

AR Prefecture

024-212402259-20260407-DELIB202026-DE
Reçu le 09/04/2026



LAMONZIE - SAINT - MARTIN

TERRE DE PASSIONS

DELIBERATION n° 20-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal du : mardi sept avril deux mille vingt six à vingt heure, salle du des fêtes de la Commune en présence de public

Date de convocation : 2 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers excusés : 5

Nombre de procuration : 5

Secrétaire de séance : Yohann Pantarotto

Délibération n° 20-2026 – Cession de terrains communaux pour projet de logement

Le Conseil municipal de la commune de Lamonzie-Saint-Martin, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Vu le Code Générales des Collectivités

Vu le code de l'urbanisme

Considérant la nécessité de développer l'offre de logement sur la Commune et notamment de proposer une alternative pour les personnes âgées

Considérant les parcelles D23, D28, et D30 d'une surface de 17 975m² propriétés de la commune

Considérant le projet proposé par la société de promotion immobilière Loftwood et présentée à l'assemblée. Projet portant sur l'acquisition de 13 296m² de ces dits parcelles pour un montant de 7€ le m², soit 93 072€ HT

Considérant l'avis des Domaines, avis sollicité le 10 mars 2026 (dossier n° 29875116), sans réponse à ce jour

AR Prefecture

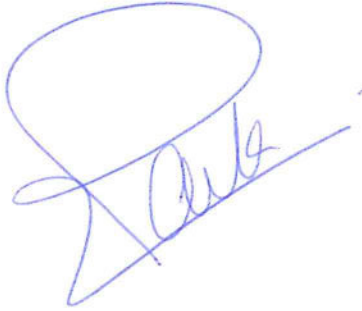
024-212402259-20260407-DELIB202026-DE
Reçu le 09/04/2026

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE la cession de ces parcelles à la société Loftwood, pour un montant de 93 072€HT, pour la réalisation du projet de logements présenté au Conseil

AUTORISE le Maire et/ou son représentant (adjoint) à signer tout acte pris chez le Notaire pour la cession de ces parcelles

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au contrôle de légalité et affichée conformément à la réglementation en vigueur



Fait et délibéré le 7 avril 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Thierry AUROY-PEYTOU

AR Prefecture

024-212402259-20260407-DELIB202026-DE
Reçu le 09/04/2026

Commune :
LAMONZIE-ST-MARTIN (225)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 15850
Document vérifié et numéroté le 10/12/2025
ASDIF 24
Par LACOSSE Bencil
Géomètre cadastreur
Signé

Service Départemental des Impôts Fonciers
16 Rue du 26ème Régiment d'Infanterie
CS 61000

24050 PERIGUEUX CEDEX
Téléphone : 05 53 03 35 60

sil.f.d.ecad@departement.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 26 du décret n° 59-471 du 30 avril 1966)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires des parcelles (3), a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la présente (2).

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

Section : E
Folio : 0001301
Contenance : Plan d'arpentage

Echelle d'origine : 1:2500
Echelle d'édition : 1:1000
Date de l'édition : 10/12/2025
Support numérique :

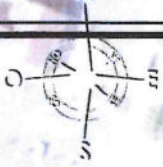
D'après le document d'arpentage dressé
Par CHARLIE BAUDOIN GEOM
Réf. : 05104
Le 09/10/2025

Document certifié par les propriétaires des parcelles (3) et par le géomètre (2) en présence des propriétaires des parcelles (3) et du géomètre (2) le 10/12/2025. Le présent document est certifié par les propriétaires des parcelles (3) et par le géomètre (2) en présence des propriétaires des parcelles (3) et du géomètre (2) le 10/12/2025.



AR Prefecture

024-212402259-20260407-DELIB202026-DE
Reçu le 09/04/2026



SURFACE VOIRIES COMMUNE

- Voie : 1850 m²
- Cheminement piétonnier : 643 m²

SURFACE VOIRIE DE LIAISON

- Accès Avenue de Bergerac
- Voie : 358 m²
- Cheminement piétonnier : 913 m²
- Accès Centre Ville / Gymnase
- Voie : 310 m²
- Cheminement piétonnier : 277 m²

SURFACE DU TERRAIN CONSTRUCTIBLE

- Parcelle OD 30 = 12 340 - 2 185 = 10 155 m²
- Parcelle OD 643 = 6 376 m²
- Parcelle OD 23 = 3 647 - 1 649 = 1 998 m²
- Parcelle OD 28 = 2 426 - 468 = 1 957 m²
- Parcelle OD 28 = 1 988 - 845 = 1 143 m²
- Parcelle OD 51 = 1 344 m²

Surface totale du terrain = 24 973 m²



PROGRAMME SOCIAUX

Granulométries des bâtiments :

- Ensembles :**
- 30 Maisons individuelles
- 14 maisons T4 en R+1
- 10 maisons T3 en R+1
- 6 maisons T4 plain pied

Surfaces voiries :

- Voie : 491 m²
- Stationnement voitures : 893 m²
- Cheminement piétonnier : 473 m²

PROGRAMME SÉNIORS

Granulométries des bâtiments :

- 10 Résidences collectives, comprises de :**
- 32 T3
- 8 T2

Surfaces voiries :

- Voie : 873 m²
- Stationnement voitures : 563 m²
- Cheminement piétonnier : 626 m²

CLUB HOUSE
Club House (SOP) = 140 m²

GARAGES
Garages (6) = 120 m²